



TRADECOWALL S.C.R.L.

La logistique de vos déchets de construction et de démolition

www.tradecowall.be - info@tradecowall.be
Tél 081/22 00 17 - Fax 081/22 02 70
TVA BE 0443.564.964

Tarif / prestations techniques en vigueur au 01.02.2010 COMMERCIALISATION DE GABIONS, SABLES, GRAVILLONS ET GRAVES NATURELS

Site de production : Rue grande 216 - 7020 Maisières

GABIONS ORNEMENTAUX	Prix à la pièce HTVA
100 x 50 x 50	110,00 €
50 x 50 x 50	65,00 €

Nos prix s'établissent à la tonne chargée HTVA

SABLE LAVE	
0/4	7,50 €
GRAVILLONS LAVES	
4/7 - 20/50 - 4/50	8,50 €
50/100	6,50 €
7-20 DECORATIF	15,00 €
GRAVES LAVEES	
0/20 - 0/50 - 0/100	8,50 €
DIVERS	
Sable de préscaillage pour remblai	4,50 €
0/40 préscaillage	1,85 €
Teracalco 40	4,90 €
40/100 tout venant	4,70 €
Moellons de silex	sur demande

CONDITIONS GENERALES DE VENTES

Par le fait de l'enlèvement de produits, le client reconnaît formellement avoir pris connaissance des présentes conditions générales de ventes et les accepter sans réserve. Nos conditions ne pourront jamais, sauf accord de notre part, être modifiées ou abrogées. Elles s'imposeront aux clients et à leurs sous-traitants éventuels.

1. Tous nos prix s'entendent hors T.V.A. à la tonne chargée. Le prix est déterminé par l'application du tarif en vigueur au moment du chargement. Le client reconnaît avoir pu prendre connaissance du tarif préalablement au chargement. Toutes nos offres de prix sont faites en fonction des présentes conditions, qui font la loi des parties. Les offres sont faites sans engagement de durée, nos prix étant susceptibles de variation suivant les contraintes techniques et réglementaires.
2. Tout impôt, taxe ou autre somme à payer par Tradecowall scrl en application de la législation et de la réglementation, à l'occasion ou du fait du chargement, est à charge du client. Ces sommes peuvent être réclamées, même après paiement du prix, selon les formalités prévues pour le paiement de ce dernier. L'inconstitutionnalité ou l'illégalité éventuelle de la législation ou de la réglementation en vertu desquelles le paiement est réclamé ne peut être opposée par le client pour faire obstacle au paiement.
3. Les marchandises, même expédiées franco, voyagent aux risques et périls du destinataire.
4. Toute prestation de Tradecowall scrl est payable au comptant ou, suivant accord avec la comptabilité, à 30 jours, date de facture. L'exploitant se réserve le droit de réclamer au client le versement d'un acompte, à titre de garantie, avant tout chargement. Tout retard de paiement entraîne l'application d'une pénalité de 20% du montant de la facture, avec un minimum de 125 euros et l'application d'intérêts de retard de 15% l'an, de plus la vente de matériaux lui seront refusés jusqu'au parfait règlement des montants dus.
5. Pour être opposable à Tradecowall scrl, toute réclamation devra être introduite par envoi recommandé, dans un délai de 8 jours calendrier, comptant à partir de la date de réception des fournitures ou prestations, et dans tous les cas, avant mise en œuvre par le client.
6. Nos prix sont révisables à tout moment sans préavis. Le changement d'une ou de plusieurs conditions ci-dessus énumérées n'entraîne aucune modification aux autres conditions qui restent de stricte application.
7. Pour tout litige, seul le Tribunal de Commerce de Namur est compétent.

Offres ou soumissions : Service Commercial 081/23 43 46
Plan d'accès disponible sur simple demande

TRAitement des DEchets de la COstruction en WALLonie